

M. Bussières: ... qui demandent des redressements pour leur déclaration. Le but du ministère dans son ensemble est de s'occuper des cas particuliers. Voilà un des principaux objectifs du ministère. Le député peut avoir l'assurance que s'il y a eu injustice dans ce cas particulier nous allons y remédier.

M. le Président: La présidence invite l'interrogatrice à formuler la question sur le plan général. S'il existe un cas précis ...

M. Nielsen: Cela n'est pas dans l'ordre. Il va y avoir un rappel au Règlement à ce sujet.

M. le Président: Avec tout le respect dû au député, le Règlement prévoit que les questions vont au *Feuilleton* quand il s'agit d'obtenir des renseignements précis.

M. Andre: Oui, six ans après.

M. le Président: Est-ce que le député veut bien poser sa question supplémentaire au plan général? Je l'invite à le faire.

ON DEMANDE QUE LE MINISTÈRE PRÉSENTE DES EXCUSES AU CONTRIBUTABLE

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, j'ai entendu la ministre parler d'équité. Pour moi, ce n'est pas de l'équité que de saisir le compte en banque de quelqu'un.

Des voix: Bravo!

Mlle MacDonald: Je demanderai donc au ministre, sur le plan général, de me dire combien d'erreurs Revenu Canada doit commettre dans le cas d'un même contribuable avant d'avoir la grâce et la dignité de s'excuser auprès de lui? Est-ce qu'il va s'excuser?

[Français]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je ne peux accepter les remarques que fait le député à l'occasion d'un cas particulier. Ce dont il faut bien se rendre compte, c'est que, lorsqu'il y a eu saisie d'un compte, dans la très forte majorité des cas, dans tous les cas excepté peut-être un cas isolé, ce qui est normal lorsqu'on traite des millions de déclarations d'impôt, il y a eu délinquance de la part du contribuable, il a négligé de répondre à des avis répétés, généralement étendus sur une période de 90 jours de la part du ministère du Revenu. Il n'a même pas pris la peine de prendre le téléphone, de communiquer avec le bureau de district et dire: Voici, je suis dans une période difficile; avant de prendre des mesures juridiques, vous avez le droit de le faire suivant la loi, cependant, ma situation particulière est actuellement difficile, j'aimerais m'asseoir avec vous, on va arriver à une entente.

Lorsque nous faisons des saisies, c'est parce que le contribuable a négligé de répondre à nos invitations pressantes de venir nous faire connaître son point de vue, nous fournir les documents qui permettraient de régler sa situation particulière.

[Traduction]

Mlle MacDonald: C'est le ministère qui s'est trompé.

Questions orales

M. McDermid: Maintenant je vois à quel point vous vous êtes coupé de la réalité, Bussières. Vous ne savez pas ce qui se passe. Vous en êtes à 100 lieues.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES ARMES NUCLÉAIRES—LE DISCOURS DU PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS

M. Gilbert Parent (Welland): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au premier ministre. Dans son allocution d'hier en prévision de l'ouverture de la Conférence de Stockholm sur la sécurité et le désarmement, le président Reagan a réclamé une collaboration accentuée et la réalisation de progrès vers la paix; je voudrais donc savoir si le premier ministre voit dans ce discours un changement de politique de la part des Américains?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le Président, je ne peux, bien entendu, me prononcer là-dessus. Il semble y avoir un changement de ton, que nous accueillons avec une grande joie, de la part de Washington. Nous sommes très heureux de l'engagement que le président Reagan a pris dans son allocution de lundi lorsqu'il a dit vouloir établir un dialogue constructif entre l'Est et l'Ouest, et de l'attitude conciliante que les États-Unis semblent vouloir adopter lors de cette conférence. C'est une bonne nouvelle et nous espérons que l'Union soviétique fera de même.

Des voix: Bravo!

* * *

LES PÊCHES

LA NOMINATION D'UN SOUS-MINISTRE ASSOCIÉ

M. Ted Miller (Nanaimo-Alberni): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. Le 30 décembre dernier, celui-ci a annoncé la nomination de M. Kenneth C. Stein, d'Ottawa, au tout nouveau poste de sous-ministre associé au ministère des Pêches et des Océans. Cette annonce a suscité le vif espoir d'un important rachat au sein de l'industrie de la pêche de la Colombie-Britannique. Compte tenu du problème qui existe et de l'espoir longtemps déçu que quelque chose serait fait pour venir en aide à ce secteur, le ministre pourrait-il maintenant nous dire si M. Stein a été nommé afin de mettre sur pied un programme de rachat, comme l'ont laissé entendre le comité consultatif ministériel et M. Cruikshank, ou est-ce là une façon de retarder de trois mois encore le programme de rachat prévu?

L'hon. Pierre De Bané (ministre des Pêches et des Océans): Non, monsieur le Président, la nomination d'un sous-ministre associé au sein du ministère n'est ni la confirmation ni le rejet d'un quelconque programme, mais bien la preuve que le ministère a des responsabilités accrues. C'est là le troisième haut fonctionnaire à être nommé par suite de l'accroissement des responsabilités de notre ministère.